

République Française  
 Département de la Charente-Maritime  
 Commune de THAIMS

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :  
 En exercice : 11  
 Présents : 09  
 Votants : 10

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six octobre à 20h00, le conseil municipal de la commune de Thaims légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mr Bruno TAPON, Maire.

TÉLÉTRANSMIS AU  
 CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Sous le n° 017 - 211704424 -  
 20231026 - 20231026\_05-DE

Accusé de Réception Préfecture  
 Reçu le : 30 / 10 / 2023

Date de convocation : 17 octobre 2023

PRÉSENTS : Mrs TAPON - NICOLLEAU - BAERT - BERTHELOT -  
 KREMEUR et Mmes CHOLLET - GELLIS - MASSIEU - MAZAT

ABSENTS EXCUSÉS : Mr BARITEAU - Mme BRET (pouvoir à Mme  
 CHOLET)

SECRETARIE DE SÉANCE : Mme MAZAT

### Objet : Tarif 2024 pour l'achat d'une concession de terrain au cimetière communal

Le Maire propose à l'assemblée la révision du prix pour l'achat d'une concession de terrain au cimetière pour l'année 2024.

Pour rappel, celui-ci était fixé à 80 € le m<sup>2</sup> en 2023.

**Le Conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, par 8 voix Pour, 2 voix Contre, 0 Abstention, décide :**

- D'appliquer le tarif de 100 € le m<sup>2</sup>, soit 276 € pour 1 concession, pour l'année 2024.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
 Bruno TAPON

Le secrétaire de séance,  
 Elisabeth MAZAT

 

